



5 rue de l'Hôtel de Ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024_06_D20

Date de la convocation : 30.05.2024

Date du conseil : 05.06.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi cinq juin, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 - DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

Etaient présents : Joël MONVOISIN, Françoise JOUANE, Bruno SUJEVIC, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Sonia GINDREAU, Thierry BENOTEAU, Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU (pouvoir de Agnès LANSMANT-LOUSSERT), Jennifer BOILEAU-LIBAUD, Annick PASQUEREAU, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Alain ROCHEREAU, Françoise THEVENIN, Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Marina KERGUEN (pouvoir de Christian BATY), Jannick RABILLÉ (pouvoir de Gaëlle MINGUET), Catherine GARANDEAU (pouvoir de Maxence de RUGY), Marie GAUVRIT (pouvoir de Jacques MOLLÉ), Pascal MONEIN (pouvoir de Magali THIÉBOT), Patrick VILLALON (pouvoir de Pascal LOIZEAU), Nadia LEPETIT, Aurélie RAFFINEAU (pouvoir de Olivier DALMASSO), Fabienne ROCHEREAU.

Etaient absents et excusés : Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Agnès LANSMANT-LOUSSERT (pouvoir donné à Loïc CHUSSEAU), Christian BATY (pouvoir donné à Marina KERGUEN), Gaëlle MINGUET (pouvoir donné à Jannick RABILLÉ), Olivier DALMASSO (pouvoir donné à Aurélie RAFFINEAU), Maxence de RUGY (pouvoir donné à Catherine GARANDEAU), Pascal LOIZEAU (pouvoir donné à Patrick VILLALON), Magali THIÉBOT (pouvoir donné à Pascal MONEIN), Jacques MOLLÉ (pouvoir donné à Marie GAUVRIT).

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 46
- ♦ Présents : 37
- ♦ Excusés : 9
- ♦ Pouvoirs : 9
- ♦ Exprimés : 46

En l'absence de Monsieur de RUGY, Président de Vendée Grand Littoral et conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, Monsieur Loïc CHUSSEAU, 1^{er} Vice-Président à Vendée Grand Littoral préside la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Sonia GINDREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Tarifification 2024 Vendée globe Port de Bourgenay et Port de Jard

Monsieur Loïc CHUSSEAU rappelle à l'Assemblée que le départ du Vendée Globe 2024 aura lieu le dimanche 10 novembre prochain.

Lors de cet évènement international, nos ports de Bourgenay et Jard-Sur-Mer sont très sollicités pour l'accueil en escale des bateaux souhaitant participer au départ de la course et pour les bateaux d'assistance des coureurs qui ne peuvent obtenir de place dans le bassin des Sables d'Olonne.

Par ailleurs, le port de départ n'autorisant pas les mises à l'eau la veille et le jour du départ, les cales des ports de Bourgenay et de Jard sont très fréquentées ce qui engendre une importante organisation pour nos services portuaires tant en termes de préparation que de présence le jour du départ.

Il convient de réadapter les tarifs de nos ports de Bourgenay et Jard-Sur-Mer afin de compenser cette charge financière.

Il est proposé les modifications suivantes :

- Application des tarifs haute saison juillet/août pour les bateaux en escale et pour la période du 01 novembre 2024 au 17 novembre 2024.
- Tarif accès aux cales de mise à l'eau les 09 et 10 novembre 2024 : 20 € TTC

Les escales et les accès aux cales se feront uniquement sur réservation avec règlement et non remboursable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'ensemble des tarifs « Vendée Globe 2024 » aux ports de Bourgenay et Jard-Sur-Mer pour les escales et la cale de mise à l'eau, tels que présentés ci-dessus,***
- 2. D'approuver le principe de réservation avec règlement non remboursable en cas d'annulation pour les escales et la mise à l'eau dans nos ports de Bourgenay et Jard-Sur-Mer***
- 3. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.***



Le Président,

Maxence de RUGY